

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 10 septembre 2018

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 10 septembre 2018 à la salle municipale, de 20 h à 21 h.

Sont présents: Madame Valérie Fortier
 Messieurs Denis Bergeron
 Guy Dupuis
 Marcel Larochelle
 Éric Morissette
 Yvon Martel

La séance est ouverte à 20 h par le maire, monsieur Marc Plante, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

233-2018 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Il est proposé par Yvon Martel et appuyée par Guy Dupuis que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

234-2018 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 6 août 2018.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyée par Denis Bergeron que le compte rendu est accepté tel que lu.

235-2018 Adoption des comptes.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyée par Éric Morissette que les comptes sont acceptés tels que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

236-2018 Avis motion pour le règlement numéro 361-2018 modifiant le règlement numéro 327-2012 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.
Monsieur Éric Morissette, conseiller, présente et donne avis de motion qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement numéro 361-2018 modifiant le règlement 327-2012 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

237-2018 Journal demande FADOQ pour parution août 2018.

ATTENDU QUE le président de la FADOQ a fait une demande à la Municipalité pour modifier la publication du journal « Le Mensuel » pour le mois d'août 2018;

ATTENDU QUE le Conseil a statué que le bureau municipal ferme deux semaines pendant les vacances de la construction, pour cette raison il devient laborieux de publier un journal étant donné que le personnel travaillant à la Municipalité ainsi que divers organismes fournissant des articles pour fins de publication sont en vacances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyée par Éric Morissette que le Conseil, après mûre réflexion, a pris la décision de maintenir à ne pas acquiescer à la demande de la FADOQ, soit de faire une parution du journal « Le Mensuel » pour le mois d'août 2018 pour les raisons précitées.

- 238-2018 Autorisation pour les dépenses du party des fêtes (employés) 2018.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyée par Yvon Martel que le Conseil autorise les dépenses pour le party des fêtes des membres du Conseil municipal et des employés. Le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras à signer les documents et à faire les réservations nécessaires.
- 239-2018 Autorisation dépenses d'abrasif pour les chemins d'hiver 2018-2019.
Il est proposé par Éric Morissette et appuyée par Guy Dupuis que le Conseil autorise monsieur Yvan Verville, inspecteur en voirie à faire l'achat d'abrasif pour les chemins d'hiver 2018-2019, soit un mélange de poussière de pierre, de sable et de sel pour un montant maximum de 17 300 \$ selon l'estimé préparé par l'inspecteur.
- 240-2018 Nomination d'un répondant en matière d'accommodement en vertu de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2018, de nouvelles dispositions à la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes* (L.R.Q., c. R-26.2.01) (ci-après appelée « *Loi sur la neutralité religieuse* »);

ATTENDU QUE ces modifications font en sorte que les municipalités sont désormais soumises à cette Loi;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la Municipalité de Saint-Valère doit nommer, en vertu de l'article 17 de la *Loi sur la neutralité religieuse*, un répondant en matière d'accommodement au sein de son personnel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyée par Valérie Fortier que le Conseil de la Municipalité de Saint-Valère :

QUE monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier soit désigné répondant en matière d'accommodement en vertu de l'article 17 de la *Loi sur la neutralité religieuse*.
- 241-2018 Autorisation achat de chaines pour la sableuse du camion Paystar.

ATTENDU QUE la Municipalité a fait des demandes de cotation pour l'achat de chaines pour la sableuse du camion Paystar;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux cotations pour l'achat de chaines des compagnies Robitaille Équipement inc. au montant de 800 \$ et Service d'équipements GD inc. au montant de 1170 \$, tous les montants sont avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyée par Éric Morissette que le Conseil autorise l'achat de chaines pour la sableuse du camion Paystar à la compagnie Robitaille Équipement inc. au montant de 800 \$ avant taxes.
- 242-2018 Autorisation fonds de réserve pour le rang 11 secteur village.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyée par Yvon Martel que le Conseil autorise monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier à faire un fonds de réserve au montant de 80 000 \$ pour le rang 11 secteur village.

243-2018

Autorisation changer les pare-brise des deux camions de voirie.

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyée par Éric Morissette que le Conseil autorise monsieur Yvan Verville, inspecteur municipal à procéder au remplacement des pare-brise des deux camions de voirie, Freightliner et Paystar.

244-2018

Autorisation demande de traverses aux différentes routes de la Municipalité par Moto-Club Bois-Francs inc. saison 2018-2019.

ATTENDU QUE le Conseil a reçu une demande en date du 27 août 2018 de Moto-Club Bois-Francs inc. afin d'obtenir l'autorisation pour la traverse des rangs 8, 10, 11, 12, Landry et Courtois et de la route Vigneault;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyée par Valérie Fortier que le Conseil donne l'autorisation à Moto-Club Bois-Francs inc. de passer sur le territoire de la Municipalité pour l'année 2018-2019, à savoir le rang Courtois sur une distance de 0,45 kilomètre, la route Vigneault sur une distance de 0,35 kilomètre, le rang 10 sur une distance 0,7 kilomètre et enfin de traverser les rangs 8, 11, 12 et Landry. Toutefois, l'achat et l'installation des pancartes sont à la charge de Moto-Club Bois-Francs inc.

245-2018

Acceptation cotation achat de pancartes 911.

ATTENDU QUE la Municipalité a fait trois demandes de cotation pour l'achat de pancartes 911 afin qu'elles soient installées devant chaque résidence en milieu rural incluant l'installation;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu trois cotations pour l'achat de pancartes 911 des compagnies Enseignes Lavigne inc. au montant de 16 000 \$, Signalisation Kalitec inc. au montant de 17 000 \$ et Martech inc. au montant de 14 790 \$ (sans installation), tous les montants sont avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Laroche et appuyée par Denis Bergeron que le Conseil autorise l'achat de pancartes 911 à la compagnie Enseignes Lavigne inc. au montant de 16 000 \$ avant taxes, incluant l'installation, conditionnellement à l'acceptation à la demande de subvention au Fonds de développement du territoire (FDT).

246-2018

Autorisation dépenses activités loisirs pour le reste de l'année.

ATTENDU QUE madame Myriam Gosselin, coordonnatrice aux loisirs a déposé son budget pour les activités des loisirs, sports et vie communautaire pour le reste de l'année;

ATTENDU QUE les dépenses présentées sont les suivantes pour un total de 3 800 \$:

• cours et ateliers	100 \$
• ciné-parc	200 \$
• brunch d'Halloween	1 400 \$
• activités de Noël	2 000 \$
• concours de décorations de Noël	100 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Morissette et appuyée par Valérie Fortier que le Conseil autorise les dépenses pour les activités des loisirs pour le reste de l'année 2018 au montant de 3 800 \$.

- 247-2018 Autorisation dépenses rechargement rang Courtois.
- ATTENDU QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras a déposé un rapport des dépenses du rang Courtois pour un montant maximum 100 000 \$ pour l'excavation, la pose de membrane, le nettoyage de fossés et le rechargement;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denis Bergeron et appuyée par Guy Dupuis que le Conseil autorise les dépenses reliées aux travaux précités du rechargement du rang Courtois pour un montant maximum de 100 000 \$.
- 248-2018 Autorisation dépenses de voirie pour la route Hébert.
- Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyée par Denis Bergeron que suite à l'acceptation du député monsieur Éric Lefebvre d'une subvention de 16 000 \$, le Conseil autorise les dépenses de voirie de la route Hébert, soit la pose de membrane, le rechargement de pierre et le nettoyage de cours d'eau pour un montant maximum de 25 000 \$.
- 249-2018 Demande du Club Alléghanish Bois-Francis pour traverser les rangs 12 et Landry de la Municipalité saison 2018-2019.
- ATTENDU QUE** le Conseil a reçu une demande du Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis afin d'obtenir l'autorisation pour traverser les rangs 12 et Landry;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Éric Morissette et appuyée par Guy Dupuis que le Conseil donne l'autorisation au Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis de traverser le rang 12, rang Landry et 10^e rang, saison 2018-2019. Toutefois, l'achat et l'installation des pancartes sont à la charge du Club de motoneige Alléghanish Bois-Francis.
- 250-2018 Autorisation comité consultatif MADA regroupant la famille, aînés et jeunesse.
- Il est proposé par Éric Morissette et appuyée par Valérie Fortier que le Conseil nomme les représentants suivants afin de former différents comités tels la politique familiale, l'ami des enfants et l'ami des aînés, à savoir pour le volet famille : monsieur Éric Morissette, conseiller et madame Myriam Gosselin, coordonnatrice aux loisirs; volet aînés : messieurs Noël Bélanger et Gaston Vigneault et volet jeunesse : monsieur Maxim Normand et madame Alice Demers.
- 251-2018 Autorisation à engager des brigadières en remplacement de congé maladie brigadière madame Carole Houle.
- Il est proposé par Yvon Martel et appuyée par Denis Bergeron que le Conseil autorise le remplacement de madame Carole Houle brigadière pour congé de maladie par madame Stéphanie Boissonneault substitut le matin et madame Brigitte Cloutier substitut le midi et le soir et ce, jusqu'au retour du congé de maladie de madame Carole Houle soit aux mêmes conditions de travail.
- 252-2018 Autorisation addenda contrat d'assurance municipale 2018.
- ATTENDU QUE** le Conseil a reçu une demande de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) afin de supprimer l'association des Sports Loisirs et Culture de Saint-Valère;
- ATTENDU QUE** l'assureur de la Municipalité a présenté des couvertures additionnelles, tels le tremblement de terre, l'inondation, l'avenant Loi C-21 – modification au Code criminel canadien et l'assurance des cyberrisques;

252-2018

Autorisation addenda contrat d'assurance municipale 2018. (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Martel et appuyée par Marcel Larochelle que le Conseil, suite à la réception de la demande de la MMQ, refuse les couvertures additionnelles soit le tremblement de terre, l'inondation, l'avenant Loi C-21 – modification au Code criminel canadien et l'assurance des cyberrisques et supprime l'association des Sports Loisirs et Culture de Saint-Valère de la couverture d'assurance.

253-2018

Rencontre d'automne Réseau Biblio CQLM.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyée par Yvon Martel que le Conseil autorise le conseiller monsieur Marcel Larochelle, la coordonnatrice madame Marlène Chouinard ainsi qu'aux bénévoles d'assister à la rencontre annuelle d'automne du Réseau Biblio CQLM qui se tiendra le 20 octobre 2018 à Trois-Rivières. Le conseil autorise les dépenses.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

235-2018, 238-2018, 239-2018, 241-2018, 242-2018, 243-2018, 245-2018, 246-2018, 247-2018, 248-2018, 250-2018, 251-2018, 253-2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12^e jour du mois de septembre deux mil dix-huit.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

Lecture de la correspondance.
Le directeur général donne lecture de la correspondance.

MRC d'Arthabaska : Certificat conformité relatif règlement 358-2018, Avis de travaux d'entretien du cours d'eau Proulx
Élections Québec : Élections générales provinciales du 1^{er} octobre 2018
Club de motoneige Alléghanish Bois-Francs : 77^e : Autorisation traverses routes
PMA Assurances : Renouvellement assurance 2018
Bureau circonscription député Lotbinière-Frontenac : Programme d'aide à la voirie
MTMDET : Programme d'aide financière fonds sécurité (aménagement terre-plein)
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : Invitation congrès Assoc. québécoise urbanisme
TEC Transport Expert-Conseil inc. : Formation et conformité SAAQ et CTQ
Revue/dépliants : Marché municipal, Quorum, Medimage incendie, Québec Vert, Construire, Convergence SST, Expo-FIHOQ, Tournés vers la croissance, Rues Principales, Camions BL

254-2018

Clôture de la séance.

Il est proposé à 21 h par Marcel Larochelle que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Marc Plante
Maire

Marc Plante
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier